

CHRONIQUE

COLLOQUES ET CONGRES

HUITIÈME COLLOQUE DU CENTRE AIXOIS D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LE XVIII^e SIÈCLE AIX LES 29, 30 AVRIL ET 1^{er} MAI 1972

Cette réunion pluridisciplinaire a pour thème, cette année : « Turcs et Barbaresques au XVIII^e siècle »,

Un rapporteur présente au début de chaque demi-journée les communications offrant un intérêt commun. Cette méthode laisse ainsi davantage de temps aux interventions et aux mises au point.

M^{me} L. Valensi (Paris), le matin, et M. Emerit (Paris), l'après-midi, dirigent les débats du premier jour consacrés à l'histoire, auxquels prennent part, outre les auteurs, MM. Guellouz (Tunis), Nouschi (Nice), Georgelin (Marseille-Luminy), Mantran (Aix), Boyer (Conservateur des archives d'outre-mer à Aix).

L'étude de D. Panzac (Aix) : *La peste au XVIII^e siècle dans les possessions insulaires du Grand Seigneur*, permet de constater que l'histoire de la population de l'Empire ottoman reste à faire. Il semble toutefois certain que le XVIII^e siècle, à la différence de l'Europe, est une période de stagnation, voire de recul démographique. La peste, fréquente mais indépendante des disettes, joue un rôle important dans la mortalité et le comportement des habitants.

La course fait l'objet de deux communications qui suscitent un vif intérêt : M. Ch. Carrière (Aix) : *Le commerce de Marseille et la course barbaresque* ; M. Fontenay (Paris) : *La course chrétienne dans les eaux turques et barbaresques (1650-1750)*. Son impact sur l'économie maritime apparaît restreint : 3.666 navires marseillais capturés sur 263.000 arrivés à Marseille au cours du siècle, cependant que Malte totalise 269 prises, souvent médiocres, et 8.752 esclaves, en 66 ans. Peu de chose donc, ce que confirme le taux des assurances maritimes qui ignore les corsaires. Pourtant ceux-ci tiennent une place considérable dans l'esprit des navigateurs et des contemporains puisque deux ordres religieux, les Mercédaires et les Trinitaires, se vouent au rachat des captifs. Œuvre évoquée par M^{me} de Labriolle (Paris) : *Le rachat des captifs chrétiens au Maroc*.

Avec M^{me} D. Brahimi : *Quelques jugements européens sur le régime politique des régence turques*, et M^{me} I. Vissière : *Le voyage en Numidie de l'abbé Poirer*,

nous abandonnons définitivement les chiffres. Désormais, les problèmes de la curiosité, de la sensibilité européenne dominent ce colloque où les littéraires forment la majorité. Communications et discussions sont riches de remarques profitables aux historiens, même s'il s'agit moins de l'Empire ottoman que de l'Europe du XVIII^e siècle qui s'interroge sur elle-même devant ce miroir qu'est l'Islam. Ainsi le personnage littéraire du Turc apparaît toujours redoutable vers 1700, mais devient comique ou ridicule après l'effondrement militaire ottoman de la fin du siècle. Si les Européens s'inquiètent de l'organisation politique des Etats musulmans, c'est en vérité pour essayer de définir des modèles universels. La découverte de la tolérance des Turcs offre l'occasion de soulever ce redoutable problème dans les Etats catholiques. Les distinctions que l'on s'efforce d'établir entre Turcs, Maures et Arabes jettent les bases de l'ethnographie, mais permettent surtout de retrouver outre-Méditerranée l'aristocratie, le peuple et la "populace".

Mentionnons, en outre, la séance de projections faite par M. Rouillard (Canada) sur l'« iconographie du Turc en France ». M. Bourde (Aix), dans *Traits d'union culturels et artistiques entre la régence d'Alger et l'Europe au siècle des Lumières*, et M. Malbos, le Conservateur du Musée Granet qui nous a si aimablement accueillis, s'interrogent entre autres sur l'influence barbaresque en Provence. Ils constatent qu'en définitive elle est bien mince. Pour nombre de Provençaux, les "échelles" étaient la réalité quotidienne, non de l'exotisme.

Terminons le survol de ces trois passionnantes journées en reprenant le vœu formulé par M. Etiemble : former des équipes internationales d'historiens, de sociologues, de littéraires travaillant en liaison avec des plans établis en commun.

Le C.A.E.R. doit publier *in extenso* les communications et les discussions ; souhaitons que cela puisse se faire rapidement.

Daniel PANZAC.

ÉTAT PRÉSENT DES ÉTUDES SUR LE XVII^e SIÈCLE

Les 28, 29 et 30 janvier 1972 s'est tenu à Marseille, place Carli, salle des Antiques, un séminaire pluridisciplinaire : « Etat présent des études sur le XVII^e siècle », réunissant historiens, littéraires, philosophes, etc.

Pour la deuxième année consécutive, sa préparation avait été assumée par M. Roger Duchêne, professeur à l'Université de Provence, et président du Centre méridional de Rencontre sur le XVII^e siècle (C.M.R. 17), avec une équipe de dix-septiémistes et l'aide de M. A. Ramière de Fortanier, Conservateur des archives de Marseille. Ce séminaire était placé sous le double patronage de l'Université de Provence et de la Société d'Etude du XVII^e siècle, dont le président, M. G. Mon-

grédien et le secrétaire général, M. J. Morel, honoraient de leurs présences actives les travaux. Comme l'an dernier, l'appui de la Municipalité de Marseille s'était révélé aussi efficace que soutenu.

On avait retenu la formule de demi-journées spécialisées autour d'un thème afin de favoriser les échanges. Successivement, on assista, le vendredi matin à une séance sur Racine (présidée par M. Raymond Picard), l'après-midi, sur le livre (présidée par M. J. Morel), le samedi matin sur l'histoire sociale et économique (présidée par M. H.-J. Martin), et l'après-midi, sur l'histoire religieuse (présidée par M. P. Goubert).

Le samedi soir, un nombreux public suivit la conférence finement souriante de M. Collinet sur La Fontaine (ou « Comment on devient fabuliste ? »). Le dimanche matin, enfin, les congressistes pouvaient visiter, — grâce à l'obligeance des autorités militaires — le fort Saint-Nicolas, construit au début du règne de Louis XIV, plus pour contrôler la ville, semble-t-il, que pour la protéger.

L'une des originalités de ce séminaire, comme le rappelait M. Duchêne dans son allocution d'ouverture, consistait sûrement dans son ambition de permettre la communication entre trois groupes de personnes qui s'assemblent rarement. En effet, à de nombreux spécialistes (près de cent cinquante) venus de tous les coins de France et de l'étranger (Fribourg, Anvers, Nimègue et Moscou) se sont joints, selon les thèmes, des professeurs de l'Enseignement secondaire, attentifs à profiter de cette occasion de "recyclage", des étudiants avancés, et aussi des Marseillais, curieux de connaître l'évolution des recherches sur le Grand Siècle.

Autant donc qu'une possibilité de mise au point dans des disciplines voisines pour les dix-septiémistes "professionnels", cette rencontre a pu servir concrètement, à sa façon, la cause de l'éducation permanente dont on parle tant et pour laquelle on fait trop peu. C'était un parti qui pouvait soulever l'objection des puristes d'être une "cote mal taillée" entre un colloque scientifique et une manifestation de vulgarisation. Mais ce handicap était « connu, voulu, assumé »... : il ne semble pas que le pari ait été perdu.

L'ensemble des travaux : analyses d'ouvrages, parmi les plus importants de l'historiographie actuelle, et débats, parfois animés, ont fait l'objet d'une publication que l'on peut se procurer en écrivant au C.M.R. 17, Archives communales, place Carli, MARSEILLE (1^{re}) : 30 francs.

Il faut rappeler également que les Actes du Colloque de 1971, tenu sous égide de la Société d'Etude du xvii^e siècle, sur *Le XVII^e siècle et l'éducation*, ont paru, comportant, outre la vingtaine de communications, le compte rendu des débats. On peut les commander à la même adresse (20 F).

Et le troisième colloque a eu lieu en 1973.

Marcel BERNOS.

TROISIEME COLLOQUE CHARLES MAURRAS

Comme les deux précédents, le troisième colloque Charles Maurras s'est déroulé à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, les 4, 5 et 6 avril 1972.

Il s'agissait, comme en décembre 1968 (« Maurras et la vie française sous la III^e République) et en avril 1970 (« Tendances et perspectives des études maurrassiennes ») de poursuivre l'étude de la pensée et de l'action de l'homme et du mouvement — *l'Action française* — dont il fut, sinon le seul créateur, du moins le chef incontesté.

Aujourd'hui encore, les controverses souvent violentes ne sont pas éteintes autour de cet écrivain si passionnément "engagé" dans la vie politique de son temps. Toutefois, quelle que soit l'opinion qu'on ait de lui, on ne peut nier son importance dans l'histoire des idées politiques, et, de ce point de vue, l'utilité des rencontres permettant de mieux connaître les travaux qui lui sont consacrés. Il était normal que celles-ci aient lieu dans la capitale universitaire de la Provence, dans cette ville d'Aix où il fut pendant sept ans l'élève du collège catholique, à mi-chemin entre Martigues, où il passa son enfance et où il aimait revenir chaque année oublier quelque peu ses "lutttes" parisiennes, et Roquevaire, où il repose désormais dans le caveau de sa famille paternelle.

Il faut d'ailleurs être reconnaissant aux organisateurs, MM. Georges Souville et Victor Nguyen, non seulement d'avoir surmonté des difficultés matérielles très réelles, mais surtout de s'être constamment efforcés d'éviter la polémique ou l'hagiographie, pour amener les participants à débattre, non certes toujours sans passion, mais avec le souci primordial de cerner la vérité.

Le "non-maurrassien" que je suis peut témoigner de cette volonté qui a, d'ailleurs permis, d'un colloque à l'autre, de voir augmenter le nombre et la diversité tant des auditeurs que des conférenciers.

Le fait que le colonel Rémy ait accepté de présider ces journées d'études est un autre exemple de cet effort vers la connaissance objective, de même que la présence de plusieurs universitaires anglo-saxons, belges, allemands ou suisses, ainsi que d'éminents professeurs français parmi lesquels on peut citer : MM. Jacques Robichez, de Paris-Sorbonne; Louis Trénard, de Lille; Pierre Guiral et Edouard Delbecq, d'Aix; F.-G. Dreyfus, de Strasbourg; Jacques Vier, de Rennes, et R.-A. Jouanny, de Rouen.

Il n'est pas ici dans nos intentions de donner un compte rendu exhaustif de toutes les communications et discussions dont la publication est prévue, de même que celles des deux premiers colloques. Disons simplement qu'on peut les regrouper autour de quelques grands thèmes.

En premier lieu, l'homme de lettres, qui a fait l'objet des communications de M. Jacques Robichez, nous présentant Maurras critique littéraire à la *Revue*

encyclopédique Larousse ; de M. Jouanny, suivant l'envoyé de la *Gazette de France* aux premiers Jeux olympiques ressuscités, à la découverte de la Grèce ; de M. Jean Rolin, professeur agrégé à Nice, soulignant l'extraordinaire richesse de *Corps glorieux* ; de M. Maurice Valuet, de l'Institut français de Londres, apportant des vues nouvelles sur Maurras et la linguistique, et de M. Albert Giraud, professeur de lettres, nous montrant Thibaudet, juge de Maurras.

Toutefois, ces divers exposés, tous enrichissants, font ressortir que même chez la critique ou le poète, le penseur politique n'est jamais absent. Il allait apparaître plus nettement encore dans une série de communications où l'on perçoit sa complexité sous une apparente rigueur marquée par la recherche d'un ordre conciliant la raison et la tradition, l'influence positiviste et l'admiration pour un catholicisme où le goût romain de la discipline et de la hiérarchie aurait définitivement "neutralisé" les inquiétantes origines "sémitiques". Ainsi en est-il des exposés de M. Victor Nguven sur les contes du chemin du Paradis, *Ontologie et politique*, du professeur Thomas Molnar, de l'Université de New York, sur Maurras et la *Politikè épistémè* ; de M. Michaël Sutton, de l'Université de Londres, sur *Nationalisme maurrassien et pensée d'A. Comte*, et de M. Pierre Debray sur *Raison et déraison chez Maurras*.

L'ambiguïté des rapports de Maurras avec le christianisme se retrouve dans la fragilité de son amitié avec l'abbé Bremond, que le R.P. Blanchet a suivie jusqu'à la rupture et dans le conflit avec le fondateur du *Sillon*, dont M. Louis Trénard a fort bien montré les origines dans le *Dilemme de Marc Sangnier*.

Tandis que deux communications, celle de M. Helmut Heydemann, de Marbourg, sur « Rousseau et la Contre-Révolution, de Rivarol à Maurras » et celle d'un jeune universitaire américain, M. W. Keylor, sur « Clio et le Roi : Jacques Bainville et la doctrine historique de l'*Action française* », étudiaient des courants parallèles à la pensée maurrassienne, plusieurs chercheurs venaient apporter des exemples de son influence. M. David Levy, de l'Université de Londres, abordait le problème des rapports de Maurras avec l'Angleterre à travers les œuvres de Chesterton, Hilaire Belloc, Montgomery Beligon, et surtout T.S. Eliot.

M. Eric Defoort, bibliothécaire à l'Université de Louvain, précisait les résonances de l'*Action Française* en Belgique, nettement plus sensibles, comme on pouvait s'y attendre, sur les francophones que sur les nationalistes flamands dominés par la démocratie chrétienne et hostiles à l'« impérialisme linguistique français ». M^{lle} Thérèse Charles-Vallin nous offrit de passionnantes perspectives sur l'Algérie, indiquant notamment combien certains musulmans évolués s'intéressaient à la pensée maurrassienne et rappelant cette phrase des *Pages africaines* : « Qu'est-ce qui m'a longtemps éloigné de l'Algérie, quelle humeur ou quel préjugé... Tiendrais-je pour l'Islam ou pour la Latinité ? »

Enfin, M. le professeur Dreyfus et M. Auguste Rivet, assistant à Saint-Etienne, nous ont fait des exposés très complets, le premier sur « l'*Action française* et l'Alsace de 1919 à 1939 », le second sur « l'*Action française* en Haute-Loire » ; dans

ces deux régions l'influence se révèle particulièrement importante entre 1919 et 1926 ; mais, dans les deux cas, la condamnation pontificale porte un sérieux coup au mouvement qui recrute surtout dans les milieux catholiques. Cependant, par-delà le nombre des adhérents, l'influence intellectuelle paraît plus forte en Alsace, où elle est une composante essentielle du camp national anti-allemand et anti-autonomiste, que dans la région du Puy, où les notables provinciaux répercutent avec beaucoup de prudence certains mots d'ordre jugés trop violents.

M. le professeur Geouffre de La Pradelle prononça le discours de clôture de ce colloque en espérant que les travaux à venir seront tout aussi fructueux que ceux déjà réalisés.

Nous reprendrons, en terminant, ce vœu dont la réalisation sera certainement facilitée par la création à Aix-en-Provence d'un centre Charles Maurras qui a pour but, notamment, de rassembler « tous papiers, livres, journaux et autres documentations » concernant l'œuvre de l'écrivain, et plus généralement l'histoire du royalisme français depuis 1815. Nous souhaitons que les chercheurs, présents et futurs, fassent leur la conclusion de la déclaration de principes du centre « (il) se situe délibérément dans le seul domaine intellectuel : il n'a ni buts lucratifs, ni fins politiques... il entend travailler et aider à travailler en pleine liberté d'esprit, dans un souci de dialogue et de vérité ».

G. GAUDIN.

Villes de l'Europe méditerranéenne et de l'Europe occidentale du Moyen Age au XIX^e siècle. Actes du Colloque de Nice (27-28 mars 1969).— "Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice", fasc. 9-10, Nice, 1969, 15,5 × 24 cm, 366 pages.

En 1969, le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine de l'Université de Nice avait convié juristes et historiens à un colloque sur l'histoire des villes. De nombreux professeurs venus de France et de l'étranger, tant des Facultés de Droit que des Lettres, y ont participé et ont présenté des communications sur les deux thèmes proposés : l'Organisation municipale et les sociétés urbaines. Ces communications ont été réparties chronologiquement pour la publication en trois périodes : Moyen âge, Ancien Régime, premières décennies du XIX^e siècle. En fait, quatre articles seulement concernent le XIX^e siècle, alors qu'une dizaine se rapportent à chacune des deux autres périodes. Ce congrès était essentiellement un colloque franco-espagnol ; six communications se rapportent en effet aux institutions urbaines de la péninsule ibérique et on pourrait rattacher à ce groupe l'étude par le professeur Boscolo des institutions municipales de Cagliari, imitées de celles de Barcelone : cinq communications intéressent la France du Nord et neuf la France du Midi. Seules ces dernières seront ici sommairement analysées.

Se limitant à l'étude d'un groupe social urbain, le doyen André Gouron, de l'U.E.R. de droit de Montpellier, s'attache à définir le rôle social des juristes dans les villes méridionales au Moyen âge et à suivre leur ascension du XI^e au XV^e

siècle. Issus de milieux divers, les juristes bénéficiaient en général d'un esprit d'adaptation et d'un tempérament dynamique. Aux XIII^e et XIV^e siècles, tout en monopolisant les professions judiciaires et en profitant des prébendes, ils amassent un important patrimoine et se taillent une place de choix dans la hiérarchie sociale. Cette ascension leur permet d'accéder, au XV^e siècle, aux consulats urbains et même à la noblesse ; en raison des crises, les anciens seigneurs sont remplacés par de nouveaux riches, parmi lesquels les juristes font bonne figure. L'auteur illustre cette thèse par de nombreux exemples tirés en général du Midi languedocien.

Dans le Midi méditerranéen, les villages présentent souvent des éléments de structure urbaine, c'est pourquoi l'étude des institutions villageoises n'est pas étrangère au thème de ce colloque de Nice. M. Noël Coulet, étudiant avec attention le phénomène des désertions rurales et des disparitions de villages dans la moitié orientale du pays d'Aix, montre que cette disparition n'est pas aussi complète qu'on pourrait le croire *a priori*. Devant l'ampleur de la crise de la seconde moitié du XIV^e siècle et l'insécurité due aux bandes armées, de nombreux villages sont abandonnés par leurs habitants, qui se réfugient en majeure partie dans la ville voisine plus sûre. Ce sont tout d'abord les villages les plus récemment établis sur des terres peu rentables qui se vident les premiers ; cependant, si l'habitat est déserté, le terroir ne cesse pas d'être mis en valeur et ses exploitants résidant dans la ville voisine continuent à se regrouper en assemblées pour délibérer sur leurs intérêts communs. Ainsi les institutions municipales survivent à la destruction de l'habitat permanent et tout naturellement préparent le repeuplement du village lorsque les circonstances seront plus favorables. Il y a d'ailleurs des nuances dans ces mouvements migratoires : avant le départ définitif, une double résidence des exploitants est assez courante, et de même la reprise d'un habitat permanent est précédée par une installation des exploitants sur leurs terres dans des bastides ou granges. Ce qui a disparu, et souvent d'une manière définitive, c'est l'habitat groupé, les maisons entassées autour de l'église et de la maison forte. Cette étude très documentée apporte des éléments nouveaux à nos connaissances sur la désertion rurale en Provence à la fin du XIV^e siècle, puis sur le repeuplement un siècle plus tard.

M^{me} Zerner attire l'attention sur l'importante série homogène des 48 cadastres du Comtat Venaissin, dressés vers 1415, pour l'histoire sociale et agraire des villages du Vaucluse au début du XV^e siècle. Ces registres donnent des évaluations immobilières précises et aussi des chiffres de troupeaux ; outre leur intérêt démographique, ils permettent de connaître l'état des cultures et de dresser une échelle des fortunes. L'auteur en donne un exemple à propos de Puymeras, village au nord de Vaison, et a l'intention de continuer à exploiter cette source pour sa thèse de doctorat.

Le professeur Maurice Bordes, de Nice, étudie les conséquences fâcheuses du rétablissement par Terray, en novembre 1771, des offices municipaux en Lan-

guedoc : peu d'acheteurs et peu de profit pour les finances royales ; finalement la province ayant fait les frais du rachat, son financement retombe sur quelques villes et communautés importantes du Bas-Languedoc et du Toulousain.

M. Hildesheimer, directeur des Archives des Alpes-Maritimes, dans une perspective assez voisine, examine, d'après les exemples de cinq communautés, comment a été appliquée dans le comté de Nice la réforme communale de 1775. Dans l'ensemble, cette réforme a été bien accueillie par des villages très pauvres et qui reçoivent volontiers les avis de l'intendant, mais on peut être sceptique sur l'application réelle de toutes les minutieuses prescriptions de ce nouveau règlement d'administration municipale.

L'histoire de la société et des mentalités populaires est abordée par M. Solé, d'après l'étude des archives judiciaires. Cet article, intitulé « Amour vénal, amour libre et amour fou à Grenoble au milieu du règne de Louis XIV » est un essai assez original de réhabilitation du fait divers en matière d'histoire sociale. Grâce à quelques procès sur des affaires de prostitution et aux dossiers de déclarations de grossesse, l'auteur s'efforce de lever le voile sur quelques aspects déclarations de grossesse, l'auteur s'efforce de lever le voile sur quelques aspects peu connus d'une société urbaine de la fin du xvii^e siècle. Il s'agit là, évidemment, d'anecdotes exceptionnelles, un peu montées en épingle, et l'auteur ne se le dissimule pas. Néanmoins, sans pouvoir apprécier parfaitement l'étendue et la puissance du vice dans un ensemble urbain, il nous prouve avec habileté par ces exemples que cette société grenobloise de la fin du Grand Siècle n'était pas spontanément vertueuse. Ces récits illustrent la misère et les difficultés affrontées par les femmes seules en milieu populaire : veuves, orphelines, servantes sont des proies offertes à la prostitution et à la subornation. A côté de ces relations amoureuses sordides, l'amour fou est plus rare et n'a pas laissé beaucoup de traces dans les archives.

En quelques pages très serrées, M. Paul Gonnet, de l'Université de Nice, s'efforce de définir, d'après les archives fiscales, ce que représente le terme bourgeois à Dijon sous la Restauration.

Dans une courte intervention, le professeur Agulhon, d'Aix, en prenant l'exemple de Lorgues dans le Var, observe le déclin du caractère urbain des petites villes provençales au cours du xix^e siècle. En raison d'une structure très ancienne, caractérisée par une forte concentration de l'habitat, un gouvernement municipal et des notables bourgeois, bien des communes provençales de 1.500 à 3.000 habitants étaient en fait de véritables petites villes. Selon un processus qui va s'accélérer tout au long du siècle, ces communes perdent peu à peu leurs bourgeoisies, qui vont s'employer ailleurs. L'effacement de cette prépondérance du modèle urbain, qui était une des caractéristiques de l'ancienne Provence, facilite son intégration avec les autres régions de France qui n'avaient pas connu ce phénomène.

Le dernier article imprimé dans les Actes du colloque de Nice est une étude très complète par le professeur Tudesq, de Bordeaux, sur la loi municipale de

1831 qui introduisit le régime électoral dans le recrutement des conseillers municipaux et sur les premières applications de cette loi. Après des données générales sur son élaboration et son application, on trouve sur les élections de 1831 et 1834 d'intéressantes précisions en divers sondages, répartition censitaire et socio-professionnelle du corps électoral, pourcentage de participation aux élections, composition des conseils municipaux et recrutement des maires et adjoints. Il est intéressant de noter, par exemple, que la barrière du cens variait suivant l'importance démographique des communes ; dans les grandes villes le corps électoral est limité aux classes bourgeoises, alors que dans les petites villes on y trouve quelques représentants des classes populaires.

Les communications présentées à ce colloque de Nice ont abordé de très nombreux aspects de la vie urbaine ; l'intervention de l'Etat dans la vie municipale et le problème de l'extension de l'organisation communale aux campagnes ont suscité d'intéressants exposés sur des époques et des régions très diverses. La grande variété de ces travaux aurait pu être atténuée par un thème de départ plus précis ; cela aurait donné au congrès et aussi à ce recueil une plus grande unité. On peut regretter également une certaine disparité de présentation, les articles allant du simple résumé à une étude détaillée et référenciée. Pour le lecteur, un résumé des discussions et des interventions suscitées par ces exposés aurait été intéressant. Mais je sais combien ces dialogues sont difficiles à noter et à présenter. Tel qu'il est, ce recueil de travaux sur l'histoire des villes représente néanmoins une excellente publication, il peut aider à mieux connaître les institutions et la société urbaine, et inciter à des recherches plus approfondies sur certains problèmes.

E. BARATIER.

SOUTENANCES DE THÈSES

Michel TERRISSE. **La population de Marseille et de son terroir de 1694 à 1830.**

Nous rendons compte avec quelque retard de la soutenance de thèse de M. Michel Terrisse, qui s'est déroulée le 30 mars 1971, dans le cadre un peu désuet de la salle Louis Liard, à la Sorbonne (Université de Paris I), devant un jury composé de M. Marcel Reinhard (professeur honoraire à la Sorbonne), président ; de M. Pierre Goubert (professeur à Paris I), rapporteur ; de M. François Lebrun (professeur à l'Université de Rennes) et de M. Maurice Garden (maître de conférences à l'Université de Lyon).

Dans une ambiance détendue, le président donne la parole au candidat, qui reprend alors les principaux points de sa recherche, « La population de Marseille et de son terroir de 1694 à 1830 ». Il s'agit là d'une étude d'histoire démographique et sociale évoquant tour à tour « la fin du xvii^e siècle à Marseille », « le xviii^e siècle », proprement dit envisagé sous ses aspects démographiques principaux, enfin sa terminaison démographique recherchée à travers les temps troublés de la Révolution,

de l'Empire, et les premières années de la Restauration. La documentation principale a été fournie par les registres paroissiaux marseillais, puis par l'Etat civil révolutionnaire. Les résultats obtenus précisent la connaissance des réalités marseillaises anciennes et ouvrent certaines voies méthodologiques en démographie urbaine.

Le président ayant remercié le candidat, donne la parole au rapporteur, qui, après avoir rappelé la compétence particulière du jury réuni, fait un éloge équilibré de la thèse. Evoquant une autre thèse marseillaise récemment soutenue à Paris, et d'autres qui doivent venir à soutenance incessamment, il observe que « c'est un bouquet auquel on ne s'attendait pas ». Interviennent ensuite les membres du jury, favorables, en dehors de quelques banderilles traditionnelles, certes, mais parfois vives (à propos d'une confusion commise par le candidat entre vaccination et variolisation, par exemple). « Profit tiré de cette lecture », souligne M. François Lebrun, d'ailleurs très généreux dans son approbation d'ensemble, « sympathie de recherche », atteste M. Maurice Garden, mais aussi convergence souvent des résultats. Un grave problème méthodologique est posé par M. Garden, celui des enfants en nourrice, obstacle majeur à la connaissance précise de la mortalité dans les villes. M. Marcel Reinhard déclare être sensible à l'emploi de l'expression « histoire de la population » plutôt qu'à celle de démographie historique. Il trouve singulière la manière d'utiliser les notes, et souhaiterait voir certaines observations qui s'y trouvent regagner le texte : « C'est le dictionnaire de Bayle ! », s'exclame-t-il. M. Pierre Goubert, conciliant : « Il y a plusieurs manières de concevoir les notes, la note-contrepoint, qui accompagne le texte... » Marcel Reinhard donne ensuite un certain nombre de conseils concernant la publication, et un certain nombre de chiffres de population concernant Marseille, qui se trouvent dans des ouvrages du temps et dans les archives parisiennes, mais on ignore tout de leur origine et de leur valeur.

Le jury se retire alors pour délibérer, et, après quelques minutes, confère à M. Terrisse le grade de docteur ès Lettres. Une soutenance constructive, que le jury, très apparemment et hors les rectifications d'usage, souhaitait sereine.

P. H.

M. FRANÇOIS-XAVIER EMMANUELLI

Le 3 juillet 1971, M. F.-X. Emmanuelli, assistant à l'Université de Provence, soutenait sa thèse de doctorat d'Etat sur le sujet *Intendance et vie provinciale dans la Généralité d'Aix, 1745-1790*, devant un jury composé des professeurs Bourde et Agulhon, d'Aix ; Goubert, de la Sorbonne, et Livet, de Strasbourg.

La carrière exceptionnellement longue de Charles-Baptiste des Galois de La Tour, intendant de Provence à la suite de son père, de 1745 à 1790, rend ce travail particulièrement intéressant pour l'histoire de la Provence comme pour l'institution même, d'autant que l'intendant, agent du roi, est aussi, comme Miromesnil à Rouen, premier président au Parlement de Provence, principale force locale de réaction contre l'absolutisme.

En étudiant la dimension sociale de cette activité administrative, M. Emmanuelli a cherché la réalité de cet absolutisme et des rapports entre administrés et administration, évitant la peinture de caractère ou une définition trop juridique de l'intendant de justice, police et finances, qui n'auraient pas rendu compte d'une période particulièrement complexe. La question était de savoir ce que représentait l'administration royale pour les Français du XVIII^e siècle, quelle était la représentation collective de la monarchie et, parallèlement, quelles étaient les intentions ou motivations de l'intendant, l'esprit dans lequel il agissait, son attitude vis-à-vis du pouvoir central et non l'inverse. Pour répondre à cette problématique, M. Emmanuelli a travaillé à partir d'un certain nombre de thèmes choisis comme tests de l'efficacité de cette administration : thème répressif, thème social, thème financier et thème économique.

Les conclusions surprennent par la médiocrité de ce bilan : efficacité quasi nulle en matière administrative, aucune initiative industrielle, l'intendant se bornant au rôle d'informateur ou de contrôleur fiscal ; échec des interventions contre l'agitation ; simple rôle de contrôle financier vis-à-vis des métiers et des hôpitaux, on est encore loin de l'époque des statistiques du préfet Villeneuve.

L'autre aspect particulièrement neuf de cette thèse est de faire apparaître le commissaire départi comme l'homme de la Provence, surtout pressé de défendre les prétentions des Provençaux, tout au moins des possédants et des privilégiés : cela apparaît bien dans ses prises de position à propos du privilège du vin à Marseille, des rêves ou du maintien de l'ordre dans la vie municipale : déjà l'intendant Lebreton avait eu un rôle semblable lors des reconnaissances de noblesse. Solidarité de classe, ou vision étroitement juridique du problème ? C'est là que se situe l'ambiguïté du cumul des fonctions d'intendant et de premier président au Parlement de Provence. En fait, pour la Cour, La Tour est bien le représentant de la Provence et l'absolutisme est invisible dans la vie quotidienne des Provençaux. M. Emmanuelli nous fait ainsi assister à l'avortement d'une grande idée, peut-être en avance sur les techniques de l'époque. Quant à La Tour, homme du juste milieu, attentif à ne pas se couper de sa compagnie, juriste et magistrat plutôt qu'homme de commandement, il ne saura pas, comme Boucheporn, opter entre le Tiers et la Monarchie lors de la crise révolutionnaire qu'il ne comprendra pas.

À l'intérêt du sujet même s'ajouta, pour les auditeurs, celui d'un débat entre le jury et l'impétrant, qui permit d'assister à ce qu'il est convenu d'appeler au sens propre une soutenance brillante.

MM. Bourde et Agulhon, membres aixois du jury, rendirent d'abord hommage au secrétaire de l'U.E.R. d'histoire, qui a eu l'occasion de faire apprécier dans la pratique sa formation première de juriste ; ils relevèrent ensuite l'originalité du "parti pris", véritable thèse correspondant aux tendances de l'historiographie contemporaine sur un sujet qu'il paraissait difficile de renouveler. Parmi les remarques traditionnelles, il fut demandé à l'auteur de tenter de mettre plus en valeur l'homme, le personnage de l'intendant, et, à l'autre extrémité, de chercher à mieux faire revivre les bureaux de l'intendance, leurs moyens, leurs formules, leur diplo-

matique. Interrogé sur la "spécificité provençale" de l'administration de La Tour, M. Emmanuelli eut l'occasion d'affirmer à nouveau que la Provence était une Généralité comme les autres, sans plus.

Le professeur Goubert, après avoir rendu hommage aux récents travaux de MM. Roland Mousnier et Michel Antoine sur le Conseil du Roi, releva l'intérêt de la démystification des intendants du XVIII^e siècle et reprit les attaches de La Tour avec la Cour et les grandes familles de l'époque : les Pompadour, Dupré de Saint-Maur, etc., relations qui révèlent un aspect nouveau de l'intendant de Provence.

Il appartenait à M. Livet lui-même, auteur d'une thèse sur un intendant, de porter le débat au niveau de la méthode : comment écrire une histoire d'intendant, en 1971 ? Quelles sciences nouvelles utiliser pour un sujet pluridisciplinaire s'il en fut, point de convergence splendide ? Confrontation entre un mécanisme institutionnel et la réalité, une institution et un bilan. Rappelant ses études sur l'Alsace, M. Livet s'étendit sur la Provence, province frontière au lendemain de l'invasion de 1744, province lointaine, vue de Versailles ; contrastée, entre la mer et la montagne ; en perte de vitesse par rapport à d'autres provinces, parlant un autre langage, supportant le poids de traditions particulières. Cette Provence, La Tour en hérite de son père, avec sa clientèle, qui sera embarrassante après le règne des Pompadour ; explication plausible au manque de dynamisme du fils : se taire pour demeurer en place en se faisant oublier. M. Livet situa enfin l'intendant vis-à-vis de l'opinion publique et des groupes de pression, mais surtout vis-à-vis des autorités rivales et concurrentes : une discussion s'engagea sur le rôle du duc de Villars, gouverneur de Provence, à propos duquel il reste bien peu de sources ; face au problème du ralliement de la noblesse, c'est un élément du loyalisme monarchique. Quant à l'archevêque, si Mgr. de Boisgelin était un ami de La Tour, on connaît peu les relations de celui-ci avec Mgr. de Belsunce ; mais ce que lisent les curés au prône a une importance sociale particulière.

En attribuant la mention très honorable à M. Emmanuelli, le jury rendit hommage à un travail qui demeurera une mine de renseignements sur la Provence en attendant la synthèse qui prendra la relève de l'œuvre de Paul Masson sur le XVIII^e siècle ; mais auparavant, il faudrait que des travaux semblables soient menés aussi bien sur la noblesse ou le clergé de Provence que sur les contrôleurs généraux qui, eux, sortent réhabilités de ce bilan, dont on espère la prompte publication.

Arnaud RAMIERE de FORTANIER.

COLLABORATEURS DE CE NUMERO

Roger DUCHENE, Parc Barry, D 1, rue Madon - 13005 Marseille.

Maurice GONTARD, avenue Jules-Ferry - 13100 Aix-en-Provence.

Marcel BERNOS, "La Diane", chemin des 3-Moulins - 13100 Aix-en-Provence.

Paul CHOVELON, 1, traverse Pont-Balet - 13100 Aix-en-Provence.

Michel VOVELLE, 3, Lotissement Villemus - 13100 Aix-en-Provence.